20260129

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026

****

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-2 et L 2213-4 ;

Considérant l'avis de tempête sur la Somme ce mercredi 18 novembre 2026 ;

Considérant, qu'il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers du Parc du Petit Château et du bois du Crocq ;

ARRETE

Article 1 – Les accès au Parc du Petit Château et au bois du Crocq sont interdits à compter de ce jour et jusqu'à la levée de l'avis de tempête.

Article 2 – Le Maire de la commune, le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

COMMUNE DE DURY (Somme)

Philippe MINOT